



Dans sa séance du 14 SEPTEMBRE 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

---

**Résolution n° 2020-07a\***

**présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger, respectivement au nom des groupes des Verts de Meyrin-Cointrin et Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant la limitation de la pollution lumineuse.**

Le Conseil décide :

1. de viser la réduction de moitié de l'intensité de l'éclairage public de minuit à 6h, ce qui permettra à la fois de réduire la consommation d'énergie et de limiter les halos et la taille des zones touchées par une lumière directe et intense,
2. d'étudier l'opportunité d'adapter l'éclairage public en instaurant des systèmes de luminaires intelligents et/ou en éteignant l'éclairage dans certaines zones du territoire communal entre minuit et 6h,
3. de mettre en œuvre des projets pilote d'extinction complet de l'éclairage nocturne dans des sites ou zones jugés opportuns (ex : avenue Louis-Rendu ou rue des Vernes, contournant le lac des Vernes),
4. de sensibiliser la population, les propriétaires d'immeubles et de maisons individuelles, ainsi que les régies et les entreprises situées sur son territoire à une utilisation rationnelle de la lumière, y compris celles des éclairages publicitaires, et qui préserve la population et l'environnement de la pollution lumineuse entre minuit et 6h,
5. d'intégrer dans le Plan directeur communal de l'énergie (PDcomE) un volet portant sur la mise en œuvre d'un plan lumière visant à la réduction de la consommation énergétique et de la pollution lumineuse,
6. d'effectuer auprès de la population toute la communication nécessaire, écrite et digitale, qu'elle soit informative, pédagogique, festive ou culturelle, afin que la mesure soit bien comprise,

---

***Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.***

***Meyrin, le 23 septembre 2021***

***Le président du Conseil municipal:***

***David DOURNOW***



Dans sa séance du 14 SEPTEMBRE 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

---

**Résolution n° 2020-07a\*** (suite)

7. de demander au Conseil administratif d'informer le Conseil municipal des mesures prises à court et moyen terme dans un délai de six mois (p. ex. : projet pilote sur un site, plan lumière, mesures visant à favoriser des corridors noirs sur le territoire communal, etc.)

**Motion n° 2021-05a\***

présentée par Mme Adriana Schweizer (UDC) et MM. Fabien Grognez (PLR), Hysri Halimi (PS) et Nicola Squillaci (PDC/VL), demandant de décorer progressivement les quartiers de Meyrin durant les fêtes de fin d'année.

Le Conseil décide :

de demander au Conseil administratif :

1. d'élaborer un concept concernant les décorations de fêtes de fin d'année,
2. de décorer progressivement les quartiers de Meyrin.

\*\*\*\*\*

Par ailleurs, le Conseil a encore\*:

- Assermenté M. Albion Makolli (PLR) en remplacement de Mme Jessica Haldemann, démissionnaire.

\* Ces points ne sont pas soumis au référendum

---

**Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Meyrin, le 23 septembre 2021**

**Le président du Conseil municipal:**

**David DOURNOW**